

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mars 2025

**VALORISER LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1175)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par

M. Cernon, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état et l'évolution des moyens humains et financiers des services de sécurité civile et de l'impact des réserves communales à cet égard.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement nous souhaitons faire un bilan des moyens humains et financiers consacrés aux services de sécurité civile en France.

Les incendies de l'été 2022 ont révélé le manque de moyens de nos services de sécurité civile, et les évolutions depuis ne sont pas à la hauteur des enjeux, notamment du changement climatique qui intensifie les catastrophes naturelles. Le nombre de demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été multiplié par deux au cours des 12 dernières années. Pourtant entre 2022 et 2023, 91 centres de secours ont fermé.

---

L'Agence européenne de l'environnement (EEA) prévoit une intensification des risques climatiques d'ici 2050 (sécheresse, feux de forêt, inondations), ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Une étude menée par sept chercheurs du Cerfacs, du CNRS et de Météo France anticipe des températures pouvant atteindre 55°C dans le Nord et l'Est de la France d'ici 2100. Face à ces évolutions, les services de sécurité civile devront faire face à une pression croissante, alors même que les moyens humains et financiers nécessaires n'évoluent pas au même rythme.

Selon les derniers chiffres publiés par le ministère de l'Intérieur début mars, la France a perdu 1000 casernes de pompiers en dix ans, ce qui a des répercussions notables sur les délais d'intervention. En effet, le délai d'intervention est désormais supérieur de 2 minutes par rapport à il y a une décennie. A l'inverse, le nombre d'interventions a considérablement augmenté, avec 1 million de missions supplémentaires par rapport à il y a vingt ans. Bien que le nombre de sapeurs-pompiers pour 100 000 habitants soit resté stable (360 pompiers pour 100 000 habitants), le volume d'interventions a augmenté de 11 % en dix ans, soulignant une pression accrue sur les services de secours.

Selon une analyse d'Eurostat publiée en août 2023, la France arrive en tête des réductions d'effectifs de pompiers : nous avons perdu près de 5 500 pompiers entre 2021 et 2022. Pourtant leurs interventions sont en hausse : en 2023, les sapeurs-pompiers ont effectué près de 4 711 900 interventions (+9 %) selon Sapeurs pompiers de France et entre 2005 et 2021 le nombre d'interventions des SDIS a augmenté de 29,7%. La mission d'information de 2024 sur les capacités d'anticipation et d'adaptation rappelle que "la multiplication des crises pourrait se traduire par un risque de rupture capacitaire, en particulier en cas de simultanéité des urgences".

Un an après les méga-feux de 2022, à l'approche de l'été 2023, Manuel Couillet, secrétaire général SUD Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) estimait que "comme l'année dernière, les Sdis manquent de moyens et ne sont pas prêts", toujours "en situation de sous-équipement"; qu'il manque toujours des effectifs "que ce soit des pompiers professionnels ou des volontaires". Il estimait alors "qu'il faut doubler le nombre de sapeurs-pompiers professionnels, pour atteindre un effectif de 80 000". Pourtant, les départements se reposent toujours sur l'utilisation de pompiers volontaires qui représentent 78% des pompiers (7% de professionnels et 5% de militaires), "une main-d'oeuvre pas chère qui leur permet de combler les trous (...) C'est une véritable déviance, assimilable à du travail au black déguisé, couvert par l'État".

Cette liste des failles de nos services de sécurité civile n'est pas exhaustive, mais est révélatrice de la nécessité de revoir ce système et d'enfin y investir les moyens nécessaires pour sortir d'une fragilité permanente. La présente proposition de loi propose, à la marge, de faciliter la mobilisation de bénévoles réservistes. Si nous défendons cette participation citoyenne, nous tenons également à rappeler que les problèmes de fonds pointés par cette proposition de loi ne se résoudront pas tant qu'un travail beaucoup plus important ne sera fait.